

## **Groupe rénovation des statuts et du règlement intérieur**

L'année 2012 verra l'organisation d'une Assemblée Générale Extraordinaire qui va nous permettre de réviser nos statuts. Le groupe a travaillé au cours de l'année 2011 sur deux aspects qui nécessitaient des modifications ou des précisions :

- la composition du conseil d'administration et notamment la participation des salariés aux instances. Les professionnels n'étaient présents que par désignation (réfèrent d'un groupe de travail ou réfèrent des directeurs). Aujourd'hui, il s'agit de donner sa juste place à cette catégorie d'acteurs de la fédération en constituant un collège salariés où les candidats, après validation de leur candidature par leur CA, pourront être élus par leurs pairs lors de l'assemblée générale. Cette situation permettra d'avoir une représentation salariale effective et non pas conditionnée par la mise en place de groupe de travail.
- la situation des centres en cas de non-paiement de la cotisation. Dans les précédents statuts, la perte de la qualité de membre qualifié, conditionnée par le non-paiement de la cotisation, n'était pas explicite. Par le passé, cette situation a conduit la fédération à des difficultés financières importantes.

Le projet de statuts sera envoyé aux Présidents et Directeurs pour nous faire parvenir les réactions et compléments éventuels avant l'organisation de l'AG extraordinaire.